



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2025/3316

**URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial (CoDT) il est saisi d'une demande de :
Permis d'urbanisme — permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisation — certificat d'urbanisme n°2.

Le demandeur est **Monsieur Christophe RIBAUCOURT** demeurant **rue Neuve 31 à 4100 SERAING (BONCELLES)**.
 Le terrain concerné est situé **rue Neuve 31 à 4100 SERAING (BONCELLES)** et est cadastré **SERAING 12^{ème} division, section A, n° 304 Y 18.**

Le projet vise à "**diviser l'habitation unifamiliale en deux logements, construire une extension en façade arrière, créer une terrasse plateforme, isoler et modifier le parement des façades**" et présente les caractéristiques suivantes :
 Écart au guide communal d'urbanisme (GCU au Collège Communal du 23 avril 2018). À savoir, l'article 57.

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : "Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

Le dossier peut être consulté durant la période d'annonce au Service de l'Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Madame Kathleen BRYSSE (04.330.86.32)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **5 janvier 2026 au 19 janvier 2026** au collège communal :

- par courrier postal à Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courriel à : enquete.urbanisme@seraing.be

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
 (délégation du 3 avril 2025)
 (C.D.L.D. art. L1132-5)

Kathleen BRYSSE
 Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
 (délégation du 13 février 2025)
 (C.D.L.D. art. L 1132-4)

M^{me} GELDOF
 TROISIÈME ÉCHEVINE